

## REUNION DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 1<sup>er</sup> juin 2026

**Présents** :

BILLAUD Yann, BOUAZIZ Marion, DE LAUZON Sophie, DELATTRE Laure, MARTIN-CHARDONNIER Estelle, MOUSSERION Martine, REMBEAULT Raphaël, THIERCELIN Laurent

**Absents excusés** : DESCHAMPS Céline, MARSAULT Samuel, VENAULT de BOURLEUF Amaury

**Pouvoirs** : DESCHAMPS Céline à MARTIN-CHARDONNIER Estelle  
MARSAULT Samuel à MOUSSERION Martine  
VENAULT de BOURLEUF Amaury à REMBEAULT Raphaël

**Secrétaire de séance** : REMBEAULT Raphaël

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2026
2. Désignation d'un représentant à la CLECT
3. Budget principal : décision modificative n° 1
4. Budget Anche-Commerce – décision modificative n° 1
5. Budget Lotissement – décision modificative n° 1
6. Questions diverses

---

#### **1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 MAI 2026**

Mme la maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026, puis invite les membres du conseil municipal à se prononcer.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---

#### **2- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU**

Madame le Maire expose que le rôle de la CLECT est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et la communauté de communes puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**CONSIDERANT** que l'article 1609 nonies C, IV du Code général des impôts précise qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales de l'article 1609 nonies C et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

**CONSIDERANT** que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

**CONSIDERANT** qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'un représentant ;

**CONSIDERANT** que suite aux élections municipales et communautaires, il convient de ré-installer entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

**CONSIDERANT** que le Maire de chacune des communes devra transmettre à l'établissement public de coopération intercommunale le nom des représentants désignés. Étant précisé que les modalités de désignation sont laissées à la libre appréciation de chaque commune à savoir : délibération du conseil municipal ou désignation par le Maire ;

**AU VU** de ces désignations, le Président prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT ;

Madame Martine MOUSSERION se porte candidate.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Martine MOUSSERION pour représenter la commune d'Anché au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

### 3- BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme la maire indique au conseil municipal qu'une anomalie dans le budget primitif voté le 16 avril 2026 doit être régularisée. Elle propose la décision modificative suivante :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Solde d'exécution section inves	-9 658,73	001 (001) : Solde d'exécution section inves	2 629,27
2132 (21) : Bâtiments privés	8 000,00	1323 (13) - 0068 : Subv. non transf. Départ	-2 100,00
2135 (21) : Installations générales, agencem	1 000,00		
2157 (21) - 0068 : Matériel et outillage tec	1 188,00		
	529,27		529,27
<b>Total Dépenses</b>	<b>529,27</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>529,27</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

### 4- BUDGET ANCHE COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme la maire indique au conseil municipal qu'une anomalie dans le budget annexe ANCHE-COMMERCE voté le 16 avril 2026 doit être régularisée. Elle propose la décision modificative suivante :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Solde d'exécution section inves	2 925,33	021 (021) : Virement de la section de fonct	2 925,33
	2 925,33		2 925,33

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
002 (002) : Résultat de fonctionnement repo	2 778,71	75822 (75) : Prise en charge déficit budget a	5 704,04
023 (023) : Virement à la section d'investis	2 925,33		
	5 704,04		5 704,04

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

## 5- BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme la maire indique au conseil municipal qu'une anomalie dans le budget annexe LOTISSEMENT DU BOURG voté le 16 avril 2026 doit être régularisée. Elle propose la décision modificative suivante :

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
001 (001) : Solde d'exécution section inves	97 877,43	021 (021) : Virement de la section de fonct	20 000,00
1641 (16) : Emprunts en euros	3 500,00	1641 (16) : Emprunts en euros	81 377,43
	<b>101 377,43</b>		<b>101 377,43</b>

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	20 000,00	75822 (75) : Prise en charge déficit budget a	20 000,00
	<b>20 000,00</b>		<b>20 000,00</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

## 6- QUESTIONS DIVERSES

- **La commission Cadre de vie** s'est tenue le 26 mai.
  - ✓ L'un des points discutés est la réfection du grand terrain de pétanque au Pré du pont à l'approche de l'été. Les agents techniques vont s'en charger.
  - ✓ Une entreprise sera contactée pour venir contrôler les jeux de l'aire du Pré du pont.
  - ✓ Les arbres dangereux au Pré du pont ont été coupés.
- **La commission Affaires sociales** devra travailler sur la liste des personnes vulnérables à contacter lors des événements caniculaires. Elle se réunira le 22 juin.
- **Les commissions Travaux et Voirie** se sont tenues le 2 juin.
  - ✓ Lors de la commission Travaux, un tour des prochains travaux sur les bâtiments communaux a été fait (café et salle des fêtes). La commission travaillera également sur l'aménagement et l'équipement de la mairie, les agents seront consultés.
  - ✓ Lors de la commission Voirie, un point a été fait sur les chemins et les végétaux qui les bordent qui nécessitent d'être entretenus. Les propriétaires des terrains desquels proviennent ces végétaux seront avisés.  
Les chemins de randonnée devront aussi être nettoyés.
- Entretien des berges : l'entretien doit être fait par les propriétaires. Des courriers seront envoyés aux propriétaires concernés. L'information sera aussi relayée dans le bulletin municipal.
- Gestion des embâcles : les techniciens du syndicat des Vallées du Clain sud n'étant pas assez nombreux, la gestion des embâcles pourrait se faire avec les Pagayous et les pêcheurs.
- La fête de la musique organisée par Les Pois Chiches se tiendra le 21 juin.
- L'Été Anchenté organisé par l'Anchentée aura lieu les 3 et 4 juillet.
- Mme Martin-Chardonner évoque une plantation d'arbres fruitiers dans la commune, qui pourrait être faite en lien avec l'école. La commission Cadre de vie va travailler sur le projet. Lors de la réunion de commission, l'idée d'un verger et d'un parcours santé ont été évoqués. Un travail sera mené en ce sens. Les agents techniques seront mis dans la boucle une fois les projets avancés.

- Mme Martin-Chardonniier parle de la frayère à brochets et se demande s'il pourrait être envisagé que quelques travaux soient faits sur cette frayère par les enfants de l'école. M. Thiercelin indique que cela pourra être fait avec les enfants de l'école de pêche et la fédération de pêche. Mme Martin-Chardonniier suggère que les enfants de l'école soient associés.
- Mme De Lauzon signale que le terrain à côté de la gare a été vendu.
- Mme Bouaziz signale qu'un trou sur la voie est en formation à l'entrée du bourg entre les Plantes et le Pré du Pont.
- Mmes Delattre, Martin-Chardonniier, Bouaziz et M. Billaud soulignent la qualité du spectacle de l'école qui s'est tenu dimanche dernier.
- Prochaine réunion : lundi 29 juin 2026 à 18h30

**La Maire,  
Martine MOUSSERION**

**Le Secrétaire,  
Raphaël REMBEAULT**